

#LAPÊCHEVENDIENILLE-ET-VILAINE



2024

# CARNA TOUR 2024



CIRCUIT DE COMPÉTITION DE PÊCHE DES CARNASSIERS AUX LEURRES POUR LES 10-18 ANS



PLUS D'INFOS : WWW.PECHE35.FR

Contact : peches35.competitions@gmail.com

## PLANS D'EAU GÉRÉS PAR LA FÉDÉRATION ET LES AAPPMA D'ILLE-ET-VILAINE

Tous les plans d'eau ci-dessous sont en réciprocité totale (attention, carte spécifique supplémentaire pour certains)

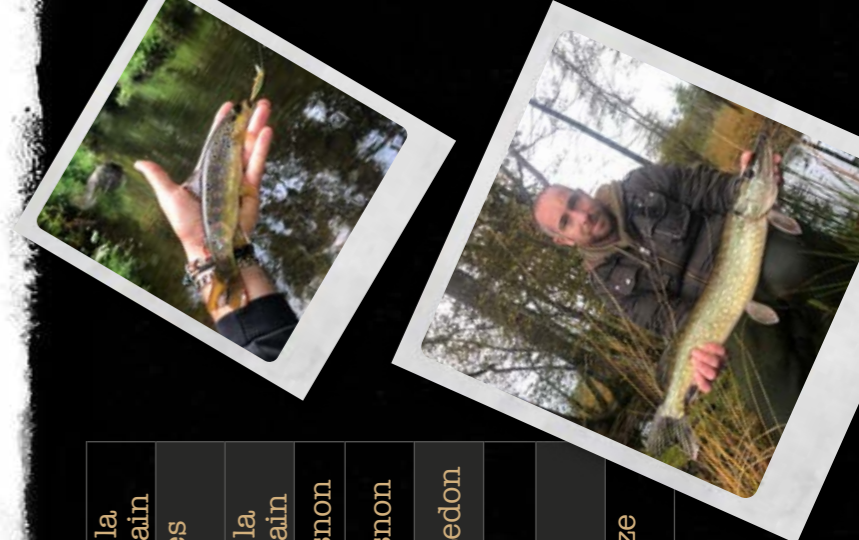
Commune	Nom du plan d'eau	Superficie	Catégorie piscicole	Pêche en embarcation (y compris float tube) autorisée	Organisme gestionnaire de la pêche	Carte spécifique supplémentaire (pour tous les pêcheurs, y compris de l'AAPPMA gestionnaire)
Bain de Bretagne	Etang de la Bornière	35 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Union des Pêcheurs de Bain	Oui (carpe et embarcation) *
Baulon	Etang des Renardières	0,12 ha	2	-	AAPPMA Barrages Chêze et Canut	-
Bazouges-la-Pérouse	Etang de l'Asnerie	1 ha	2	-	Truite Tamoutaise	-
Betton	Etang communal	4 ha	2	-	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Bonnemain	La Sablonnière	4,3 ha	2	-	Truite Tamoutaise et Fédération	Oui (période réservoir mouche) *
Bonnemain	Etang de Chaloué	1,1 ha	2	-	Truite Tamoutaise	-
Bourgbarré	La Vayrie (3)	6 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Bréal-sous-Montfort	Etang de la Rue du Pas	5 ha	2	-	Gaule Bréalaïse	-
Bréal-sous-Montfort	Le Pavail	0,9 ha	2	-	Gaule Bréalaïse	-
Brulais (les)	Etang de la Basse-Bouère (site des Buis)	2 ha	2	-	AAPPMA Aff, Combs et Canut	-
Champeaux, Montreuil-sous-Pérouse, Pocé-les-Bois	Retenue de la Cantache	185 ha	2	Float tube et pontoon uniquement (sauf 60 m autour flots)	Gaule Vitréenne	-
Chapelle-Erbrée (la)	Retenue de Haute Vilaine	155 ha	2	Oui sauf bassin amont (hors moteur thermique)	Gaule Vitréenne	-
Châtillon-en-Vendelais	Etang de Châtillon	100 ha	2	-	Fédération	-
Chavagne	Le Champ Neuf	3,5 ha	2	-	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Crevin	Etang communal (4)	3 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Crouais (le)	Etang de Bel Air	3 ha	2	-	Pêcheurs de Gaël	-
Domalain, Moutiers	Carraon	91 ha	2	-	Gaule Guerschaise	-
Epiniac	La Higuordais	1,9 ha	2	-	Département	-
Epiniac	La Pompe	2,4 ha	2	-	Département	-
Erbrée	Retenue de la Vallière	100 ha	2	-	Gaule Vitréenne	-
Ercé-en-Lamée	La Fleuriais	4,1 ha	2	-	Fédération	-
Feins	Le Boulet	100 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Gaël	Etang communal	1,5 ha	2	-	Pêcheurs de Gaël	-
Gosné	Etang d'Ouée	76 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Pêcheurs de l'étang d'Ouée	-
Guipel	Etang de Villemorin (3)	7,25 ha	2 (domaine public)	-	Gaule Montreuilaise	-
Guipry-Messac	Etang de Baron (3)	5,77 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Hédé-Bazouges	Etang de Bazouges	42 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Hédé-Bazouges	Etang de la Bézardière (2)	20 ha	2 (domaine public)	Float tube uniquement	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Hédé-Bazouges	Etang de Hédé	23 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Iffendic	Lac de Trémelin (3)	40 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Gaule d'Iffendic	Oui (carpe) *
Iffendic	La Chambre aux Loups	1,5 ha	2	-	Gaule d'Iffendic	-
Maen Roch	La Croix Madame	0,7 ha	2	-	Truite Briçoise	-
Marcellé-Robert	Etang de Marcellé	100 ha	2	-	Fédération	-
Marpiré	Etang de la Corbière (5)	8 ha	2	-	Fédération	-
Martigné Perchaud	Etang de la Forge	72 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Semnon Martignolais	-
Maxent	Etang du bourg	1 ha	2	-	AAPPMA Barrages Chêze et Canut	-
Maxent	Barrage du Canut (1)	13 ha	2	-	AAPPMA Barrages Chêze et Canut	-
Maxent, Plélan-le-Grand, St-Thurial, Treffendel	Barrage de la Chêze (1)	126 ha	2	Float tube uniquement (secteur balisé)	AAPPMA Barrages Chêze et Canut	-
Montauban-de-Bretagne	Les Cottrels	0,60 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Montauban-de-Bretagne	Saint-Eloi	8 ha	2	-	Gaule d'Iffendic	-
Monterfil	Etang communal	1 ha	2	-	Gaule Bréalaïse	-
Monterfil, Treffendel	L'Etunel	3 ha	2	-	Gaule Mordellaïse	-
Mordelles	Grand étang de la Biardais (3)(6)	9,2 ha	2	-	Gaule Mordellaïse	-
Mordelles	Fishery des Perrières (2)	0,7 ha	2	-	Gaule Mordellaïse	Oui *
Mordelles	Pêcherie des rives du Meu	0,5 ha	2	-	Gaule Mordellaïse	-
Mordelles	Petit étang de la Biardais	0,3 ha	2	-	Gaule Mordellaïse	-
Paimpont	Etang de l'Abbaye	30 ha	2	Oui (sans moteur)	Fédération	-
Piré-sur-Seiche	Le Château des Pères	3 ha	2	-	Département	-
Pipriac	La Croix des Rosals	0,3 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Pipriac	La Moissonais	0,4 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Pipriac	Les Quatre Vents	6,3 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Plélan-le-Grand	Etang de Trégu	1,5 ha	2	-	Gaule Bréalaïse	-
Plélan-le-Grand, Treffendel	Retenue du Pont Musard	15 ha	2	-	AAPPMA Barrages Chêze et Canut	-
Pleurtaut	Bois Joli	60 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Pleurtaut	Le Dick	1,5 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Pleurtaut	Moulin Neuf	3 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Pleurtaut	Pont Avet	38 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Pleurtaut	Pont es Omnès	33 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Québriac	Grand étang des Etanchets	2 ha	2	-	Fédération	-
Québriac	Petit étang des Etanchets	0,3 ha	2	-	Fédération	-
Québriac	Etang des Noës	0,6 ha	2	-	Fédération	-
Redon, Bains-sur-Oust	Etang de Via	7 ha	2	-	Syndicat des Pêcheurs de Redon	Oui *
Rennes	Le Bas Roquet Nord	3 ha	2	-	Ville de Rennes	-
Rheu (le)	Petit Coutance (2)	3,9 ha	2	Float tube, pontoon et kayak uniquement	Fédération	-
Rheu (le)	Grand Coutance	8,6 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Fédération	-
Rheu (le)	Colombier	5,7 ha	2	-	Fédération	-
Richardais (la)	La Garde (2)	1,8 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Sains	Le Pissot	1,5 ha	2	-	Truite Pleine-Fougeraise	-
Sains	Grand étang	1 ha	2	-	Truite Pleine-Fougeraise	-
Sixt-sur-Aff	Site de la Roche (3 étangs)	1 ha	2	-	AAPPMA Aff, Combs et Canut	-
St-Broladre	Etang du Haut	1,5 ha	2	-	Truite Pleine-Fougeraise	-
St-Marcan	Etang communal	0,5 ha	2	-	Truite Pleine-Fougeraise	-
St-Marc-sur-Couesnon	Etang des Guérets	6 ha	2	-	Truite Briçoise	Oui *
St-Méen-le-Grand	Etang de la Porte Juhel	2,1 ha	2	-	Pêcheurs de Gaël	-
Vitré	Les Pruniers (7)	2 ha	2	-	Gaule Vitréenne	-
Vitré	Les Choiselrières	3 ha	2	-	Gaule Vitréenne	Oui *

(1) amorçage interdit - (2) parcours de graciacion toutes espèces - (3) parcours de graciacion du black bass

(4) pêche de la carpe uniquement de jour, à la grande canne, avec remise à l'eau des carpes uniquement

(5) pêche autorisée à une seule ligne autour de l'étang, à l'exception de la digue et des deux pontons (4 lignes max) ; pêche interdite le jeudi en période de chasse

(6) remise à l'eau obligatoire uniquement du 1<sup>er</sup> au 30 janvier et du 1<sup>er</sup> au 31 décembre - (7) pêche à 2 lignes maximum dont une au coup ou à l'anglaise, pêche au vif non autorisée



JANVIER	9	Pêche à la mouche	Réservoir mouche de la Sablonnière à Bonnemain
FEVRIER	6	Pêche à la mouche	Réservoir mouche des Choiselrières à Vitré
	7	Pêche à la mouche	Réservoir mouche de la Sablonnière à Bonnemain
MARS	12	Pêche de la truite au toc	La Loisaïce à Val-Couesnon
	14	Pêche de la truite aux leurres	La Loisaïce à Val-Couesnon
SEPTEMBRE	24	Pêche des carnassiers aux leurres	La Vilaine et le canal à Redon
OCTOBRE	15	Pêche du bar aux leurres	Saint-Malo
NOVEMBRE	12	Pêche des carnassiers aux leurres	La Vilaine à Bruz
DECEMBRE	17	Pêche des carnassiers aux leurres	Le barrage de la Chêze à Saint-Thurial

## JOURNÉES PÊCHE THÉMATIQUES ADULTES/SENIORS

1. journée pour découvrir ou redécouvrir 1 technique de pêche moderne. Nous vous apporterons les connaissances théoriques et pratiques pour réussir vos sessions de pêche.



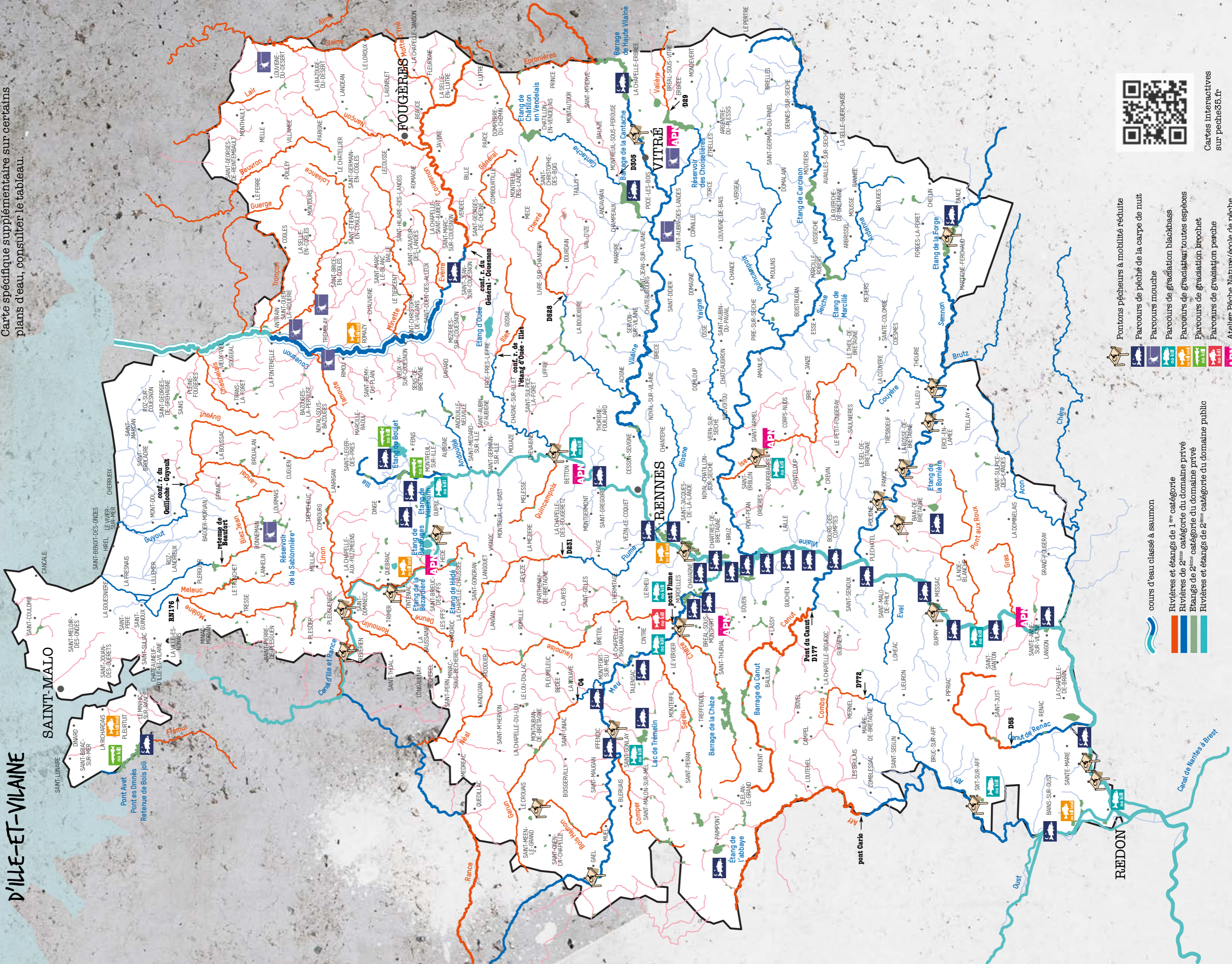
Infos pratiques : De 10h à 16h  
50€/journée - A partir de 18 ans  
Droit de pêche et matériel inclus dans la prestation.  
Séance en petits groupes afin de baser ces journées sous le signe du partage et de la convivialité  
RESERVATION INDISPENSABLE  
maisonpechenature35@gmail.com - 02 99 22 81 80

# DOMAINE PISCICOLE

D'ILLE-ET-VILAINE

L'ensemble des cours d'eau et plans d'eau gérés par les **APPMA d'Ille-et-Vilaine** sont en **RÉCIPROCITÉ TOTALE** (attention aux réserves et interdictions).

Carte spécifique supplémentaire sur certains plans d'eau, consulter le tableau.



Cartes interactives sur [peche35.fr](http://peche35.fr)

cours d'eau classé à saumon

- Rivières et étangs de 1<sup>ère</sup> catégorie
- Rivières de 2<sup>ème</sup> catégorie du domaine privé
- Étangs de 2<sup>ème</sup> catégorie du domaine privé
- Rivières et étangs de 2<sup>ème</sup> catégorie du domaine public

- Pontons pêcheurs à mobilité réduite
- Parcours de pêche de la carpe de nuit
- Parcours mouche
- Parcours de gradation blackbass
- Parcours de gradation toutes espèces
- Parcours de gradation brochet
- Parcours de gradation perche
- Atelier Pêche Nature/école de pêche

Atelier Pêche Nature/école de pêche